
SUJET

L'ITINÉRANCE CHEZ LES ANCIENS COMBATTANTS

ENJEU

Que fait le gouvernement du Canada pour aider les anciens combattants en situation d'itinérance?

RÉPONSE

- **Toute personne au Canada mérite d'avoir un chez-soi sûr et abordable. Le Gouvernement du Canada est déterminé à éliminer l'itinérance chronique, y compris chez les anciens combattants, et à faire en sorte que tous les anciens combattants reçoivent les services auxquels ils sont admissibles.**
- **Par l'entremise d'initiatives dans le cadre de la stratégie nationale sur le logement et des programmes offerts par Anciens Combattants Canada, le gouvernement actuel prend des mesures concrètes pour prévenir et réduire l'itinérance chez les anciens combattants.**
- **Dans le budget de 2021, notre gouvernement a annoncé que nous investirions 45 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, pour réduire l'itinérance chez les anciens combattants en offrant des suppléments au loyer et des services complémentaires aux anciens combattants en situation d'itinérance. Je travaille avec mon collègue du ministère des anciens combattants pour déterminer la meilleure façon de mettre en œuvre cet engagement.**
- **Conformément à ma lettre de mandat, je chercherai également à répondre au problème de l'itinérance chez les anciens combattants grâce au nouveau volet destiné aux anciens combattants dans le cadre de l'initiative pour la création rapide de logements.**
- **Le budget a également annoncé un investissement de 567 millions de dollars sur deux ans pour vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance afin d'appuyer les communautés dans leurs efforts pour prévenir et réduire l'itinérance.**
- **Mettre fin à l'itinérance des anciens combattants est une responsabilité partagée et j'ai hâte de travailler avec le ministre des anciens combattants afin de veiller à l'adoption d'une approche pangouvernementale pour supporter les anciens combattants qui vivent ou sont à risque de vivre une situation d'itinérance.**

CONTEXTE

Vers un chez-soi : Dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement (SNL), le gouvernement du Canada a annoncé un investissement de 2,2 milliards de dollars sur 10 ans pour prévenir et réduire l'itinérance. Cet investissement soutient un objectif plus large de la SNL visant à réduire de 50 % l'itinérance chronique d'ici 2027-2028. Le 1^{er} avril 2019, le gouvernement du Canada a lancé Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance.

Les anciens combattants en situation d'itinérance ont accès aux programmes offerts aux personnes qui vivent ou risquent de vivre une situation d'itinérance par le biais du financement de Vers un chez-soi aux communautés. D'avril 2014 à mars 2019, le prédécesseur de Vers un chez-soi, la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance, a investi un montant de 17 655 429 \$ dans 74 projets qui incluaient des anciens combattants dans leurs populations cibles.

Données sur l'itinérance des anciens combattants au Canada : La proportion d'utilisateurs de refuges d'urgence ayant déclaré avoir servi dans l'armée est passée de 2,2 % en 2014 (près de 3 000 personnes) à 2,0 % en 2017 (environ 2 650 personnes). Selon les résultats du dénombrement ponctuel coordonné de 2018, dans les 61 communautés participantes, environ 5 % des répondants ont indiqué être un ancien combattant des Forces armées canadiennes ou un ancien membre de la Gendarmerie royale du Canada (GRC).

Engagements du gouvernement :

- Le 23 septembre 2020, dans le discours du Trône, le gouvernement s'est engagé à poursuivre les travaux de la SNL en se concentrant sur « éliminer entièrement l'itinérance chronique au Canada », y compris chez les anciens combattants.
- Le 19 avril 2021, dans le budget, le gouvernement a annoncé un investissement de 45 millions de dollars sur deux ans, à compter 2022-2023. Cet investissement permettra au gouvernement de mettre à l'essai un programme visant à réduire l'itinérance chez les anciens combattants en offrant des suppléments au loyer et des services complémentaires aux anciens combattants en situation d'itinérance, comme le counseling, le traitement de la dépendance et l'aide à la recherche d'emploi.
- Dans le budget, le gouvernement a également annoncé un investissement supplémentaire de 567 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, par l'entremise de Vers un chez-soi afin de maintenir les niveaux de financement de 2021-22 annoncés dans l'Énoncé économique de l'automne en réponse aux pressions exercées par la COVID-19. Le budget a réitéré l'objectif du gouvernement d'éliminer complètement l'itinérance chronique.

- La lettre de mandat du ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion, publiée le 16 décembre 2021, prévoit « accélérer la concrétisation de l'engagement pris par notre gouvernement de mettre fin à l'itinérance chronique des anciens combattants en mettant en œuvre l'Initiative pour la création rapide de logements, un nouveau programme de supplément de loyer, des mesures de soutien global et un volet de financement dédié aux anciens combattants dans le cadre du Fonds national de co-investissement pour le logement ».

Au-delà de Vers un chez-soi, autres initiatives qui aident les anciens combattants :

Par l'entremise d'ACC, le ministre d'Anciens Combattants est responsable d'un certain nombre d'autres initiatives qui appuient les anciens combattants, ainsi que les organisations qui leur offrent des services. Le budget 2021 a annoncé un financement de 140 millions de dollars sur cinq ans, à partir de 2021-2022, et de 6 millions de dollars en continu, pour un programme qui couvrirait les coûts des soins de santé mentale des anciens combattants souffrant de trouble de stress post-traumatique, de dépression ou de trouble d'anxiété pendant le traitement de leur demande de prestations d'invalidité.

Voici d'autres exemples de programmes d'ACC :

- Le Fonds d'urgence pour les vétérans fournit un soutien financier aux anciens combattants, à leurs familles ou à leurs survivants dont le bien-être est compromis en raison d'une situation urgente ou imprévue.
- De l'aide financière est disponible pour les anciens combattants admissibles par l'entremise du programme des allocations aux anciens combattants, du Fonds de secours et des prestations de soins de santé.
- Les anciens combattants peuvent être en mesure d'obtenir de l'aide en ce qui concerne les possibilités d'études et d'emploi et le soutien en santé mentale, et ils peuvent bénéficier de programmes qui aident les anciens combattants handicapés.
- Le Service d'aide aux anciens combattants offre aux vétérans, aux membres de leur famille ou à leurs aidants un soutien psychologique pour les aider à surmonter les difficultés qui compromettent leur bien-être, 24 heures sur 24 et sept jours sur sept.

Des organismes sans but lucratif, comme VETS Canada, la Légion royale canadienne, la Caisse de bienfaisance de la Marine royale canadienne et la Caisse d'assistance au personnel des Forces canadiennes, fournissent aussi des fonds d'urgence aux anciens combattants en situation de crise.